

Le Ressources Infos-Doc

La lettre bimensuelle du Pôle

Ressources de Paris

N°361, 27 août 2018



Sommaire :

L'Actualité (en pages 2 et 3)

- Cinq diplômés en travail social reconnus au grade de licence
- L'action sociale et la loi sur les violences sexuelles et sexistes
- La prévoyance des cadres maintenue
- Réforme de la formation dite liberté de choisir son avenir professionnel

En direct du territoire parisien (en pages 3)

- Invitation au lancement du dispositif « les Promeneurs du Net »

Au Fil des revues (en page 4)

- Etre éducateur aujourd'hui. Hommage à Jacques Ladsous
- L'aide à domicile, à quel prix ?
- Accueil des familles chinoises en consultation transculturelle
- Il était une fois H. ou comment se fabriquent des djihadistes ?
- Les enjeux de la parentalité vus par les parents

Agendas (en page 5)

- 11^{ème} journée du refus de l'échec scolaire
- Parentalité et Féminisme : qu'est-ce qu'une éducation égalitaires ?
- Les collectivités s'engagent pour l'égalité !

Nos acquisitions (en page 5)

- Familles à l'épreuve de la séparation

Le centre de ressources documentaires (Paris)

9 Cour des Petites Ecuries- 75010 Paris

est ouvert :

Lundi de 9H30 à 17H00

Mardi de 14H00 à 17H00

Mercredi de 9H30 à 17H30

Jeudi de 9H30 à 16 H

Fermé le vendredi.

Tél : 01.53.34.34.13 (deuxième étage)

Attention : Le mardi de 9H30 à 13 H à la MDLF

au 47 rue Archereau 75019 Paris

Contact : Agnès HERVE-CAHU

Documentation75@olgaspitzer.asso.fr

Le CIO (Paris)

9 Cour des Petites Ecuries- 75010 Paris

est ouvert :

le lundi de 9H30 à 17H30

le mardi de 9H30 à 12H30

le mercredi de 9H30 à 18H00

Tél : 01.48.01.87.75 (3^{ème} étage)

Contact : Fanny LEFRANCOIS

orientation@olgaspitzer.asso.fr

Pour s'abonner à la lettre BIMENSUELLE : documentation75@olgaspitzer.asso.fr

Actualités...

Cinq diplômes en travail social reconnus au grade de la licence

Une série de textes officiels ont été publiés le 23 août pour mettre en œuvre la reconnaissance au grade de la licence de cinq diplômes d'État en travail social : assistant de service social, conseiller en économie sociale familiale, éducateur de jeunes enfants, éducateur spécialisé et éducateur technique spécialisé. Parmi les changements : un « socle commun de compétences et de connaissances » est organisé pour les cinq formations ; les établissements de formation voient leur mode d'agrément révisé ; les différents référentiels professionnels sont réécrits. Ainsi, cette reconnaissance au niveau supérieur peut être mise en œuvre dès cette rentrée, pour les diplômes d'État qui seront finalement délivrés à partir de 2021. Extrait du dictionnaire permanent de l'action sociale du vendredi 24 août 2018

Source : JORF n°0193 du 23 août 2018

- [18 Décret n° 2018-733 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social](#)
- [19 Décret n° 2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social](#)
- [22 Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé](#)
- [23 Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé](#)
- [24 Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants](#)
- [25 Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale](#)
- [26 Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'assistant de service social](#)
- [27 Arrêté du 22 août 2018 relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social de niveau II](#)

L'action sociale et la loi sur les violences sexuelles et sexistes

La loi du 3 août renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes comporte quelques dispositions intéressant particulièrement les professionnels des secteurs sociaux et médico-sociaux.

Mieux protéger les victimes et condamner plus fermement les auteurs d'infractions sexuelles et sexistes : tels sont les objectifs centraux de [la loi](#) portée par la secrétaire d'État chargée de l'égalité femmes-hommes, Marlène Schiappa, et la ministre de la Justice, Nicole Belloubet, publiée au Journal officiel du 5 août. Au-delà de la controverse qu'elle suscite, tour d'horizon des principales mesures concernant le champ de l'action sociale.

Prévention du handicap : [L'article L. 114-3 du code de l'action sociale et des familles \(CASF\)](#), qui détaille les différents aspects des politiques de prévention du handicap, est enrichi afin de mentionner explicitement l'objectif de lutte contre les violences sexuelles que subissent les personnes handicapées.

Missions de l'ASE : Dans un autre registre, l'article 17 de la loi étend [les missions du service de l'aide sociale à l'enfance \(ASE\)](#) au repérage et à l'orientation des mineurs victimes ou menacés de violences sexuelles, notamment des mineures victimes de mutilations sexuelles.

Dénonciation des mauvais traitements : Par ailleurs, le régime de prescription de l'infraction de non-dénonciation aux autorités administratives ou judiciaires des privations, mauvais traitements, agressions ou atteintes sexuelles infligés notamment à un mineur est modifié afin de reporter le point de départ du délai de prescription au jour où la situation illicite prend fin ([C. pén., art. 434-3, al. 1^{er}](#)).

Source : [LOI n° 2018-703 du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes \(1\)](#) JO du 5 août 2018
Et extraits du dictionnaire permanent de l'action sociale, page consultée le 27 août 2018

La prévoyance des cadres maintenue

L'accord national interprofessionnel (ANI) du 17 novembre 2017 relatif à la prévoyance des cadres vient de faire l'objet d'un arrêté d'extension et d'élargissement publié au Journal officiel du 14 août 2018, qui précise les modalités de mise en place au 1^{er} janvier 2019 d'un régime unifié de retraite complémentaire Agirc-Arrco pour les salariés du secteur privé.

La disparition de toute distinction entre régime des cadres et régime des non cadres a conduit les partenaires sociaux à engager fin décembre 2017 des négociations en vue d'adopter une nouvelle définition de l'encadrement (négociations dont le cours devrait reprendre en septembre prochain). Dans l'attente d'un accord à venir sur l'encadrement, l'ANI du 17 novembre 2017 relatif à la prévoyance des cadres, étendu et élargi, sera applicable au 1^{er} janvier 2019, pour une durée indéterminée. Il prévoit le maintien en l'état du régime de prévoyance des cadres et assimilés tels que définis par les articles 4 et 4 bis de la convention Agirc du 14 mars 1947, son financement étant toujours assuré par une cotisation exclusivement patronale, au taux de 1,50 %, sur la tranche de rémunération inférieure au plafond de la sécurité sociale (T1).

Source : [Arrêté du 27 juillet 2018 NOR: SSAS1821500A](#) portant extension et élargissement de l'accord national interprofessionnel relatif à la prévoyance des cadres, conclu le 17 novembre 2017 : JO du 14 août 2018 et DPAS du 27 août 2018

Réforme de la formation dite « liberté de choisir son avenir professionnel »

Le projet de loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » portant la réforme de la formation professionnelle a été adopté définitivement par l'Assemblée nationale le 1er août dernier. Ce texte ne sera toutefois publié au journal officiel qu'après l'examen par le Conseil constitutionnel du recours que devraient déposer les parlementaires du groupe LR.

Ces nouveautés seront applicables au plus tôt le 1er janvier 2019 selon l'article 46 du projet de loi qui prévoit que « les dispositions relatives à la formation professionnelle sont, sauf dispositions particulières d'entrée en vigueur, applicables à compter du 1er janvier 2019 ». De nombreux décrets d'application sont prévus. Le gouvernement promet de les publier d'ici la fin de l'année 2018. Les premiers pourraient concerner le CPF en euros et les opérateurs de compétences.

La lettre d'actualités du Guide FPC du mois de septembre sera entièrement consacrée à cette nouvelle réforme de la formation professionnelle.

Remarque : le projet de loi « avenir professionnel » porte également les réformes de l'apprentissage et de l'assurance chômage. Il traite aussi de l'égalité entre les femmes et les hommes, du handicap et du travail détaché.

Pour en savoir plus : [Projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, 1er août 2018](#) et [Liberté de choisir son avenir professionnel](#)

Stratégie de développement des démarches de QVT dans les EHPAD et EMS PH : modalités d'organisation et de financement pour 2018 – contrats locaux d'amélioration des conditions de travail – clusters

Résumé : Stratégie de développement des démarches de QVT dans les établissements médico-sociaux (EHPAD et EMS PH : modalités d'organisation et de financement pour 2018

La présente instruction vise à présenter le plan d'action relatif au déploiement d'une stratégie de promotion de la qualité de vie au travail dans les établissements médico-sociaux (EHPAD et établissements accueillant des personnes handicapées). Dans sa première partie, elle rappelle le contexte et les enjeux attachés aux démarches de QVT avant d'exposer dans une deuxième partie plus en détail les différents axes de la stratégie, en soulignant les actions dont la mise en œuvre relèvera directement de vos services.

Textes de référence :

Annexe 1 : Stratégie pour favoriser la qualité de vie au travail en établissements médico-sociaux

Annexe 2 : Démarche de prévention des troubles musculo-squelettiques présentée par la CNAM

Annexe 3 : Répartition des crédits de la section V de la CNSA

Annexe 4 : Bilans des accompagnements des structures et des clusters

Diffusion : Agences régionales de santé (ARS)

Source : [Instruction N°DGCS/4B/2018/177 du 17 juillet 2018](#) relative à la mise en œuvre d'une stratégie de promotion de la qualité de vie au travail dans les établissements médico-sociaux (EHPAD et établissements accueillant des personnes handicapées)

En direct du territoire parisien !

Invitation au lancement du dispositif « les Promeneurs du Net »

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la **Caisse d'Allocations Familiales de Paris** lance le déploiement départemental des Promeneurs du Net, dispositif d'accompagnement des professionnels à l'usage des réseaux sociaux.

Les Promeneurs du Net sont des animateurs, éducateurs, professionnels exerçant en Centre social, en foyer de jeunes travailleurs ou en maison des jeunes. Le Promeneur écoute, informe, accompagne, conseille et prévient. Pour cela, il entre en contact et crée des liens avec les jeunes sur les réseaux sociaux. Son but n'est jamais la surveillance, mais bien l'accompagnement des jeunes et la recherche de réponses à leurs interrogations. De la simple information à donner, au projet complet à soutenir, de la prise en charge de difficultés, à la détection d'une situation préoccupante, le Promeneur est un professionnel présent sur un territoire digital très vaste et peu encadré. Il communique et interagit via les blogs, les tchats, les forums. En dialoguant avec chacun, le Promeneur renforce le lien social et cultive un esprit critique face à l'information et à l'image.

Plus d'informations sur les Promeneurs du Net sur le site <http://promeneursdunet.fr/>

Date : **Mardi 18 Septembre 2018** de 13h30 à 17h30 ;

Lieu : 48, rue du Docteur Finlay 75015 Paris

☑ Inscription obligatoire auprès de julie.gondelle@cafparis.cnafmail.fr avant le 7 Septembre.

La confirmation de l'inscription – dans la limite des places disponibles – et le programme détaillé vous seront transmis dans la semaine du 10 septembre.

Au fil des revues...

Être éducateur aujourd'hui. Hommage à Jacques Ladsous VST - Vie sociale et traitements 2018/2 (N° 138)

Lien Cairn : [https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-et-traitements-2018-](https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-et-traitements-2018-2.htm)

[2.htm](https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-et-traitements-2018-2.htm)

Que devient le métier « d'éducateur », ce terme générique qui signifiait pour Jacques Ladsous l'accompagnement, le soutien, la proximité, l'engagement ? Il a peu à peu été morcelé en multiples fonctions et en divers niveaux de qualification. Certains d'entre eux, ceux qui sont « spécialisés », accèdent désormais à un grade universitaire et deviennent « coordonnateurs ». Éducateur rime maintenant davantage avec ordinateur qu'avec public, contact, partage. Et la relation dans tout cela ? Des jeunes, et des vieux, résistent, en s'accrochant à une conception humaniste du métier. Un dossier pour l'avenir. [présentation de l'éditeur]

L'aide à domicile, à quel prix ? VST - Vie sociale et traitements 2018/3 (N° 139)

Lien Cairn : <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-et-traitements-2018-3.htm>

Le maintien à domicile a le vent en poupe. Peu coûteux, il a l'avantage de préserver les repères des personnes concernées. Et aussi, « les institutions d'accueil sont si mauvaises », et encore « qui mieux qu'un parent ou qu'un enfant sait ce qui est bon pour son proche ? ». L'idéologie, les représentations ne sont jamais loin de certaines de ces justifications bien peu objectives. Les aidants naturels, même allocataires d'une indemnité d'accompagnement, ne sont-ils pas pris au piège de l'enfermement ? Qu'en est-il de la précarisation et du plaisir au travail des intervenants qui se succèdent au lit de la personne comme à l'hôpital ? Et du statut d'employeurs des bénéficiaires et des familles ? Des analyses et des témoignages pour que « rester à la maison » ne rime pas avec aliénation... [présentation de l'éditeur]

Philippe Fong Emeline, Simon-Radinez Amalini, Delanoë Daniel, « Accueil des familles chinoises en consultation transculturelle », L'Autre, 2018/1 (Volume 19), p. 53-61.

URL : <https://www.cairn.info/revue-l-autre-2018-1-page-53.htm>

L'évolution des migrations chinoises en France depuis les années 1990-2000 amène de plus en plus de familles chinoises très modestes à consulter dans les dispositifs de psychiatrie transculturelle. Dans quelle mesure ces consultations développées dans les années 1980 pour accueillir des migrants venus surtout du Maghreb et d'Afrique subsaharienne sont-elles adaptées aux familles chinoises ? Dans notre expérience avec ces familles, le recours aux étiologies de type animiste faisant intervenir le monde invisible s'est avéré très limité, nous privant d'un levier thérapeutique efficace. L'expression des affects est également très limitée. En revanche, la construction d'une alliance thérapeutique permet le travail sur les récits migratoires, les éléments linguistiques et les processus de nomination et permet aussi à l'enveloppe groupale d'exercer ses effets positifs. Sans verser dans un culturalisme réducteur, ces éléments suggèrent toutefois de moduler l'accueil des familles chinoises en fonction de certains traits de la culture chinoise. [présentation de l'éditeur]

Ben Rejeb Khalil, Vinay Aubeline, Rafrafi Rym, « Il était une fois H. ou comment se fabriquent des djihadistes ? », L'Autre, 2018/1 (Volume 19), p. 81-88.

URL : <https://www.cairn.info/revue-l-autre-2018-1-page-81.htm>

Il s'agit d'une réflexion sur le phénomène du fanatisme à partir de l'histoire d'un jeune garçon dont le parcours a été bousculé par de nombreux événements fragilisants. Malgré son niveau intellectuel, son caractère jovial et sa capacité à résister à différentes situations traumatiques, ce jeune s'est laissé finalement englober par le courant salafiste qui a su voir en lui une personne en désarroi et en quête de repères et d'identité. Cette illustration reflète la complexité des facteurs (psychologiques, socio-économiques, etc.) mis en jeu dans « la fabrication » de djihadistes et l'embrigadement des individus. [présentation de l'éditeur]

Saïas Thomas, Delawarde Cécile, « Les enjeux de la parentalité vus par les parents », Devenir, 2018/2 (Vol. 30), p. 175-192.

URL : <https://www.cairn.info/revue-devenir-2018-2-page-175.htm>

Si les pouvoirs publics français se sont saisis de la question de parentalité de manière particulièrement importante dans les dernières années pour l'élaboration de politiques sanitaires et sociales, peu de recherches ciblent les parents en tant que pourvoyeurs d'informations sur leurs propres difficultés ou besoins. Utilisant des méthodes mixtes, cette enquête de rue auprès de 209 parents franciliens a permis de montrer que l'exercice de la parentalité était souvent simultanément gratifiant et problématique, particulièrement pour les parents cumulant des difficultés d'ordre social et économique. La discussion contribue à une réflexion plus globale sur les enjeux contemporains de la prévention précoce. [présentation de l'éditeur]

Agenda ..

11^e journée du refus de L'échec scolaire 19 SEPT. 2018 L'ORIENTATION

Le 19 septembre 2018 à Paris

Depuis 2008, l'Afev organise **la Journée du refus de l'échec scolaire (JRES)** en faisant valoir, à travers une enquête annuelle, le regard porté par les enfants ou les jeunes sur l'école et en valorisant les pratiques (dans et hors l'école) de lutte contre l'échec scolaire.

Pour cette 11^e édition, la Journée du refus de l'échec scolaire explore le thème de l'orientation.

[CLIQUEZ ICI](#) pour vous inscrire au **grand débat** public à Paris (à La Bellevilloise).

A découvrir : le [document de présentation](#), le [kit communication](#), le [dossier de presse](#), le [bilan de l'édition 2017](#), l'[enquête de l'édition 2017](#) Trajectoires Reflex "Le climat scolaire perçu par les collégiens".

Suivez le débat sur Twitter #jres : [@AfevFrance](#) et Facebook : [@afev.france](#).

Conférence/Rencontre Causerie

Causerie #44 : **Parentalité et Féminisme : qu'est-ce qu'une éducation égalitaire ? - Septembre 2018** (...)

le cycle de causeries autour de la thématique "Féminisme & parentalité" se termine autour de la question de l'éducation égalitaire... Rendez-vous le 27 septembre prochain ! Après avoir exploré le...

Date : **Jeudi 27 septembre 2018**

Horaire : 18h00-20H00

Lieu : Centre Hubertine Auclert, 7, Place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon, 75015 Paris. Diffusion en direct sur Facebook live

« Les collectivités s'engagent pour l'égalité ! » le mardi 2 octobre 2018 organisé par le Centre Hubertine Auclert pour la 4^{ème} année la **Journée du réseau Territoires Franciliens pour l'Égalité**

Rassemblant dans l'Hémicycle de la Région Île-de-France près de deux cent participantes et participants à chacune de ses

éditions, cette journée permet de valoriser les pratiques innovantes en matière de politiques locales d'égalité.

Dans un contexte de prise de conscience progressive des inégalités femmes-hommes en France et dans le monde, quelle place et quelles formes donner à l'action publique locale en matière d'égalité femmes-hommes ?

Rendez-vous le **mardi 2 octobre 2018** de 10h00 à 16h30 au sein de l'Hémicycle Simone Veil du

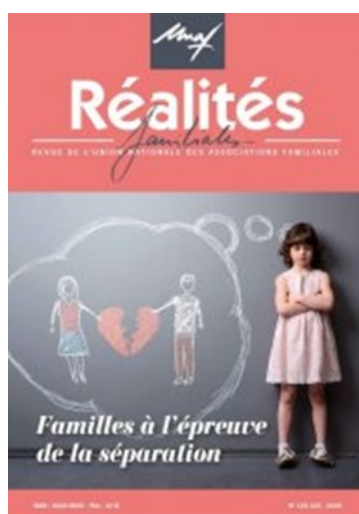
Conseil régional d'Île-de-France : [:https://www.centre-hubertine-auclert.fr/article/evenement-4eme-journee-du-reseau-territoire-francilien-pour-l-egalite-femmes-hommes-2](https://www.centre-hubertine-auclert.fr/article/evenement-4eme-journee-du-reseau-territoire-francilien-pour-l-egalite-femmes-hommes-2)



Nos acquisitions

« Familles à l'épreuve de la séparation »

Revue « Réalités Familiales » éditée par l'UNAF : 28/06/2018



« Dédramatisation des séparations, adaptation du droit aux nouvelles configurations familiales : les séparations pourraient être considérées comme un phénomène banal. Et pourtant, lorsque des parents se séparent, nombreuses sont les difficultés : économiques, sociales, affectives, psychologiques... Ce numéro de Réalités Familiales, préfacé par la ministre de la Justice, Nicole Belloubet, fait la lumière sur cet événement qui reste toujours une épreuve pour de nombreuses familles.

Toute la famille impactée

Une séparation touche tous les membres de la famille sur une multitude d'aspects de la vie quotidienne. Tout bouge : lieu de vie, statut social et juridique, budget familial, fréquence et parfois qualité des liens entre parents et enfants... Pendant cette zone de turbulence, toute la famille est fragilisée alors que les enjeux sont pourtant cruciaux. Les conflits entre les parents peuvent influencer les décisions qu'ils prendront sur bien des aspects : résidence des enfants, fréquence des visites, qualité de la relation coparentale... » [présentation de l'éditeur]